

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Subventions aux associations et organismes à vocation agricole dans le cadre de l'aide au fonctionnement et à la promotion des produits agricoles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2016 conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions pour un montant total de :

- 14 600 € au titre de l'aide au fonctionnement ;
- 7 400 € au titre de la promotion des produits agricoles,

La dépense totale correspondante de 22 000 € sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**